



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de
la Ville de Montréal-Est du 18 décembre 2019 à 19 h 05
tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville
situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Présence (s) :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
Monsieur le conseiller John Judd - district 4
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Vacance – conseiller – district 1

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier
Madame Colleen McCullough, trésorière et directrice générale adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h 15.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 20 h 10 Fin : 20 h 12

ORDRE DU JOUR

3.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 18 DÉCEMBRE 2019**

201912-278

3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019 tel que ci-après reproduit :

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2 **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

3. **ORDRE DU JOUR**

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019

6. RAPPORT DES SERVICES

6.1 Adoption du budget 2020

6.2 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES SERVICES

6.

ADOPTION DU BUDGET 2020

201912-279

6.1

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance d'un projet du budget équilibré pour l'année 2020 au montant de 48 672 000 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2020 pour un montant de 48 672 000 \$ tel que déposé.

De publier, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, un document explicatif du budget dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité au lieu d'être distribué à chaque adresse civique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022

201912-280

6.2

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le Programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022.

De publier, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, un document explicatif dudit Programme triennal en immobilisations dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité au lieu d'être distribué à chaque adresse civique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

14.

201912-281

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 20 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robert Coutu (S)

ROBERT COUTU

Maire

Roch Sergerie (S)

ROCH SERGERIE, avocat

Greffier